

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIRE**Extrait du procès-verbal de la séance tenue le mardi 30 septembre 2025 à Poliez-Pittet**

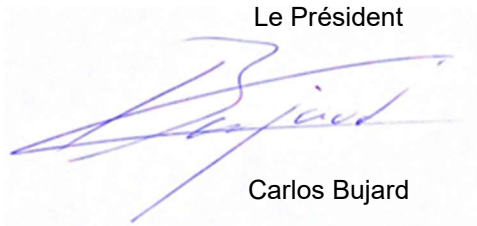
Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, **dans sa séance du 30 septembre 2025**, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis n° 04-2025 – Budget de l'ASIRE pour 2026, soit :**
 - d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 tel que présenté par le Comité de direction et annexé au présent préavis.
- **accepté le préavis n° 05-2025 – Modification des statuts de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), soit :**
 - de valider la modification des statuts à l'article 30 avec l'ajout du texte « Les communes membres versent à l'association la totalité des montants reçus au titre du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels ».

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

Conseil intercommunal de l'ASIRE

Le Président

A blue ink signature of Carlos Bujard, written in a cursive style.

Carlos Bujard



La Secrétaire

A blue ink signature of Marjorie Franzini, written in a cursive style.

Marjorie Franzini

Poliez-Pittet, le 2 octobre 2025

Date de parution dans la FAO : 7 octobre 2025